



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/679

Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Réglementation stationnement et circulation

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2, L 2213-2,

Vu le Code de la route en particulier les articles R 417-10,

Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,

Vu le rapport d'expertise du 10 novembre 2025 réalisé par la société Stoa Ingénierie, 5 ter rue Croizier – 63200 RIOM,

Considérant le péril imminent du bâtiment situé au numéro 26 rue Durolle à Thiers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement aux abords de ce bâtiment.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Indépendamment des mesures réglementaires en vigueur figurant dans l'arrêté municipal n° 18/1003 du 31 Décembre 2017 et ses annexes portant réglementation permanente de la circulation et du stationnement à Thiers, des mesures spéciales d'ordre et de sécurité s'imposent :

**La circulation et le stationnement sont interdits au droit des n° 26 et n° 33 de la rue Durolle.
Le stationnement est interdit sur les places de stationnements situées le long et à l'arrière du n°26 rue Durolle.**

Le passage des piétons est interdit entre les n° 26 et n°33 de la rue Durolle.

Cette disposition est effective du Mardi 11 Novembre 2025 jusqu'au terme des travaux de sécurisation.

ARTICLE 2 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et réprimée conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 12 Novembre 2025
Le Maire,



A blue ink signature of the name "Stéphane RODIER" over a blue horizontal line.

Stéphane RODIER

